

Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

GROUPE EURILOGIC

Place	Paris	Date	16/01/2007
N° Avis	PAR_20070116_6015_ALT	Marché	Alternext

ADMISSION DES ACTIONS SUR ALTERNEXT

Conformément au Chapitre 1 (paragraphe 1.4) et au Chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext :

- des 2 176 664 actions existantes composant le capital de la société Groupe Eurilogic,
- d'un nombre de 575 000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse,
- d'un nombre maximum de 86 250 actions nouvelles émises si la société décide d'exercer la clause d'extension,
- d'un nombre maximum de 54 000 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital réservée aux Salariés.

Calendrier de l'Offre:

Introduction et première cotation : 25 janvier 2007

Début des négociations sur NSC : 31 janvier 2007

Information des Professionnels et du Public:

- Un dossier d'information est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (www.amf-france.org) et sur le site de l'émetteur (www.eurilogic.fr);
- Publication de la notice légale au BALO, le 15 janvier 2007.

L'Autorité des marchés financier a apposé sur le prospectus le visa N° 07-009 en date du 12 janvier 2007. Il se compose d'un document de base enregistré par l'AMF le 31 octobre 2006 sous le N° I 06-172 et, d'une note d'opération.

MODALITES DE L'OFFRE

Un nombre maximum de 750 000 actions, avant exercice de la clause d'extension, sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert, dont 175 000 actions existantes et 575 000 actions nouvelles.

Clause d'extension : En fonction de la demande, la Société pourra décider d'augmenter le nombre initial d'actions nouvelles d'un montant maximum de 86 250 actions nouvelles supplémentaires.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

- Fourchette de prix indicative : **13,93 EUR -16,17 EUR**

CARACTERISTIQUES DU PLACEMENT GLOBAL

Le placement est principalement destiné aux investisseurs institutionnels

Période de souscription :	du 16 janvier au 24 janvier 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres :	675 000 actions soit 90% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)
Intermédiaire financier :	Gilbert Dupont

CARACTERISTIQUES DE L'OPO

L'OPO est principalement destinée aux personnes physiques.

Période de souscription :	du 16 janvier au 24 janvier 2007 à 17h00 (heure de Paris)
Nombre de titres :	75 000 actions soit 10% de l'Offre (avant exercice de la clause d'extension)

Si la demande le permet, le nombre définitif d'actions allouées dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes, avant exercice de la Clause d'extension.

Libellé et Transmission des ordres:

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 24 janvier 2007 à 17h00 (heure de Paris) aux intermédiaires financiers. Les ordres d'achat portant sur plus de 100 actions devront être décomposés en deux fractions d'ordres :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus
- Fraction d'ordre A2 : au-delà de 100 titres

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 25 janvier 2007. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 25 janvier 2007 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2 conformément au modèle reproduit en annexe.

Conditions d'exécution des ordres :

Sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO:

Le résultat de l'OPO fera l'objet d'un avis publié le 25 janvier 2007 précisant également les conditions de négociation du 31 janvier 2007.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 25 janvier 2007 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part Gilbert Dupont (Code 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 30 janvier 2007. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 29 janvier 2007 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 25 janvier 2007. Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 25 janvier 2007 seront annulées.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres égal au nombre de titulaires du compte ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordres disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Caractéristiques des titres admis

Valeur nominale:	0,50 EUR
Jouissance:	1er juillet 2006
Forme des titres:	Nominative ou au porteur
Listing Sponsor	Crédit du Nord
PSI	Gilbert Dupont
Service financier:	Société Générale
Secteur ICB:	2791 - Services d'appui professionnels
Grpe Cotation:	E2
Cotation:	Continu
Contrat de liquidité:	Oui
Libellé:	Groupe Eurilogic
ISIN:	FR0010414961
Mnémonique:	ALEUR

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

GROUPE EURILOGIC

Location	Paris	Date	16/01/2007
Notice	PAR_20070116_6015_ALT	Market	Alternext

LISTING OF SHARES ON ALTERNEXT

Pursuant to Chapter 1 (paragraph 1.4) and Chapter 3 of Altenext Rules, Euronext Paris has decided to admit :

- 2,176,664 existing shares comprising the equity of Groupe Eurilogic,
- a maximum of 575,000 new shares obtained from a capital increase effected as part of the introduction in the stock exchange,
- a maximum of 86,250 new shares if the extension clause is exercised
- a maximum of 54,000 new shares obtained from a capital increase reserved for Employees.

Calendar:

Introduction and first quotation : January 25, 2007

Start of shares trading : January 31, 2007

Information to Professional investors and the Public:

- A prospectus available on the site of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) and on the site of the Issuer (www.eurilogic.fr).
- A legal notice published in BALO on January 15, 2007.

The prospectus received visa n° 07-009 dated January 12, 2007 from the Autorité des Marchés Financiers (AMF). It comprises a "document de base" registered by the AMF on October 31, 2006 under N° I 06-172 and, a "note d'opération".

TERMS OF THE OFFER

A maximum of 750,000 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer, before extension clause, comprising 175,000 existing shares and 575,000 new shares.

Extension Clause : Depending on the demand, the number of shares could be raised by a maximum of 86,250 new shares added.

The capital increase will not be guaranteed under the underwriting agreement in the meaning of the article L 255-145 of the Code de Commerce.

- Price range for the offer : **EUR 13.93 - EUR 16.17**

Global Placement procedure

The Global Placement is directed mainly to institutional investors.

Period of the Placement :	From January 16 to January 24, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares :	675,000 shares representing 90% of the Offer (before exercise of the extension clause)
Book runner :	Gilbert Dupont

OPO procedure

The Open-Price Offer is meant for individuals, investing legal entities and FCP.

Period of the OPO : From January 16 to January 24, 2007 at 5:00 p.m. CET
Number of shares : 75,000 shares representing 10% of the Offer (before exercise of the extension clause)

If the demand permits it, the number of shares offered within the OPO will be equal to 10% minimum of the Offer, before the exercise of the extension clause.

Orders types and Transmission orders :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest by 5:00 p.m. on January 25, 2007. Purchase orders of more than 100 shares can be divided in two categories :

- A1 order portions : 1 to 100 shares inclusive
- A2 order portions : more than 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation, either on January 25, 2007. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice. Latest by 10:00 a.m.

On January 25, 2007, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions.

Execution of orders:

Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO:

The result of the OPO will be given in a notice published by Euronext Paris on January 25, 2007, with the trading conditions applicable on January 31, 2007.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of January 25, 2007 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Gilbert Dupont (code 528) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on January 30, 2007. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 a.m. (CET) on January 29, 2007. The trading day shown on instructions will be January 25, 2007.

It is specified that, in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of share trading dated January 25, 2007 will be cancelled.

Special conditions applicable to orders placed:

- individual order givers (natural person or legal entity) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- clients may place only one order each which may not be shared among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the investor has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by investors holding accounts with them;
- Euronext Paris S.A. reserves the right to require intermediaries to submit summary statements to their orders immediately by fax;
- Euronext Paris S.A. also reserves the right, after informing the transmitter of the order, to reduce or cancel any undocumented orders and those orders that it believes are excessive.

Characteristics of the securities to be listed:

Nominal value:	0.50 EUR
Dividend due date:	July 1st, 2006
Form:	Bearer or registered
Listing sponsor	Crédit du Nord
Underwriter	Gilbert Dupont
Financial service:	Société Générale
ICB sector:	2791 Business Support Services
Trading group:	E2
Trading:	Continuous
Contrat de liquidité:	Oui
Product name:	Groupe Eurilogic
ISIN:	FR0010414961
Symbol:	ALEUR

Appendix

**Modèle d'état récapitulatif à utiliser par les membres du Marché /
Model form to be used by intermediaries**

Document à adresser à Euronext Paris SA le 25 janvier 2007 à 10h00 (heure de paris) au plus tard /
Fax this Document to Euronext Paris SA by 10:00 am (CET) on January 25, 2007.

Fax number : 01 49 27 16 00

OPO Groupe Eurilogic

Membre dépositaire / *Members accepting orders:*

Numéro affilié Euroclear France / *Affiliate number:*

Adresse / *Address:*

Nom de la personne responsable / *Contact :*

Numéro de téléphone / *Telephone number:*
Numéro de Fax / *Fax number*

	Nombre de fractions d'ordre / <i>Number of orders portions</i>	Nombre de titres / <i>Number of shares</i>
Fractions d'ordre A1 (entre 1 et 100 titres inclus) / Order portions A1 <i>(between 1 and 100 shares inclusive)</i>		
Fractions d'ordre A2 au-delà de 100 titres) / Order portions A2 <i>(more than 100 shares)</i>		

Un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte /
Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediarie; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.
